

Guide d'utilisation de la caméra corporelle V200

MARS 2025

© 2025 Motorola Solutions, Inc. All Rights Reserved.



MN011126A01-AA

Propriété intellectuelle et avis réglementaires

Droits d'auteur

Les produits Motorola Solutions décrits dans ce document peuvent inclure des programmes informatiques Motorola Solutions protégés par des droits d'auteur. Les lois des États-Unis et d'autres pays garantissent certains droits exclusifs à Motorola Solutions pour ces programmes informatiques protégés par des droits d'auteur. En conséquence, il est interdit de copier ou de reproduire, de quelque manière que ce soit, les programmes informatiques Motorola Solutions protégés par des droits d'auteur contenus dans les produits Motorola Solutions décrits dans ce document sans l'autorisation expresse et écrite de Motorola Solutions.

Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, transmise, stockée dans un système de récupération ou traduite dans toute autre langue ou tout autre langage informatique, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de Motorola Solutions, Inc.

Marques de commerce

MOTOROLA, MOTO, MOTOROLA SOLUTIONS, and the Stylized M Logo are trademarks or registered trademarks of Motorola Trademark Holdings, LLC and are used under license. All other trademarks are the property of their respective owners.

Droits de licence

L'acquisition de produits Motorola Solutions ne saurait en aucun cas conférer de licence, directement, indirectement ou de toute autre manière, en vertu des droits d'auteur, brevets ou demandes de brevet appartenant à Motorola Solutions, autres que la licence habituelle d'utilisation non exclusive et libre de droits qui découle légalement de la vente du produit.

Contenu libre

Ce produit peut contenir des logiciels libres utilisés sous licence. Reportez-vous au support d'installation du produit pour obtenir tous les avis juridiques relatifs aux logiciels libres et aux contenus d'attribution.

Directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) de l'Union européenne et du Royaume-Uni (RU)



La directive DEEE de l'Union européenne et les réglementations DEEE du Royaume-Uni exigent que les produits (ou leur emballage, dans certains cas) vendus dans les pays de l'UE ou au Royaume-Uni portent l'étiquette de la poubelle barrée. Comme le définit la directive DEEE, cette étiquette de poubelle barrée signifie que les clients et les utilisateurs finaux dans les pays de l'UE et du Royaume-Uni ne doivent pas jeter les équipements électriques et électroniques ou leurs accessoires dans les ordures domestiques.

Les clients ou les utilisateurs finaux au sein de l'UE et du Royaume-Uni doivent prendre contact avec le représentant local du fournisseur de leur équipement ou le centre de service pour obtenir des informations sur le système de collecte des déchets dans leur pays.

Avis de non-responsabilité

Veuillez noter que certaines fonctionnalités, installations et capacités décrites dans ce document pourraient ne pas s'appliquer ou être accordées sous licence pour l'utilisation sur un système particulier, ou pourraient dépendre des caractéristiques d'une unité mobile d'abonné ou d'une configuration de certains paramètres. Communiquez avec votre représentant Motorola Solutions pour en savoir plus.

© 2025 Motorola Solutions, Inc. All Rights Reserved

Communiquer avec nous

Le centre des opérations de soutien centralisé (« Centralized Managed Support Operations » ou CMSO) est le point de contact principal pour le soutien technique compris dans l'entente de service de votre organisation avec Motorola Solutions. Pour réduire les temps de réponse aux clients en cas de problème, Motorola Solutions offre un soutien dans de nombreux pays, partout dans le monde.

Les clients disposant d'ententes de service doivent s'assurer d'appeler le CMSO dans toutes les situations énumérées dans la section Responsabilités du client de leur entente de service, notamment :

- Pour confirmer les résultats du dépannage et de l'analyse avant de prendre des mesures

Votre entreprise a reçu les numéros de téléphone du soutien et d'autres coordonnées appropriées pour votre région géographique et votre entente de service. Utilisez ces informations pour obtenir la meilleure réponse possible. Cependant, si nécessaire, vous pouvez également trouver les coordonnées du soutien général sur le site Web de Motorola Solutions, en suivant ces étapes :

1. Entrez motorolasolutions.com dans votre navigateur.
2. Vous devez vous assurer que le pays ou la région de votre organisation se trouve sur la page. Cliquez ou appuyez sur le nom de la région pour la changer.
3. Sélectionnez « Support » à la page motorolasolutions.com.

Commentaires

Envoyez vos questions et commentaires sur la documentation destinée aux utilisateurs à l'adresse documentation@motorolasolutions.com.

Pour signaler une erreur dans la documentation, veuillez fournir les renseignements suivants :

- Le titre et le numéro de référence du document
- Le numéro de la page ou le titre de la section contenant l'erreur
- Une description de l'erreur

Motorola Solutions offre plusieurs cours conçus pour vous aider à apprendre à utiliser le système. Pour en savoir davantage et consulter la liste des cours et parcours technologiques actuellement offerts, accédez à <https://learning.motorolasolutions.com>.

Déclarations juridiques et de conformité

Avis aux utilisateurs (FCC et ISDE)

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règlements de la FCC et aux CNR exemptés de licence du ministère Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) du Canada, en vertu des conditions suivantes :

- Cet appareil ne doit pas causer de brouillage préjudiciable.
- Cet appareil doit accepter tout brouillage reçu, y compris le brouillage pouvant entraîner un fonctionnement indésirable.
- Toute modification apportée à cet appareil sans l'autorisation explicite de Motorola Solutions peut annuler l'autorisation d'utiliser cet appareil.

Déclaration de conformité du fournisseur

Règlement CRF 47, partie 2, article 2.1077(a) de la FCC



Partie responsable

Nom : Motorola Solutions, Inc.

Adresse : 2000 Progress Pkwy, Schaumburg, IL, 60196

Numéro de téléphone : 1 800 927-2744

Déclare par les présentes que le produit :

Nom du modèle : **V200**

est conforme aux réglementations suivantes :

Partie 15, sous-partie B, articles 15.107(a), 15.107(d) et 15.09(a) des règlements de la FCC

Appareil numérique de classe B

En tant que périphérique d'ordinateur personnel, cet appareil est conforme aux dispositions de la partie 15 des règlements de la FCC. Son utilisation est assujettie aux deux conditions suivantes :

- Cet appareil ne doit pas causer de brouillage préjudiciable; et

- Cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement indésirable.



REMARQUE :

Cet équipement a fait l'objet de tests et a été déclaré conforme aux limites établies pour un appareil numérique de classe B, conformément à la section 15 des règlements de la FCC. Ces limites sont fixées pour offrir une protection raisonnable contre tout brouillage préjudiciable dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie de radiofréquences et, s'il n'est pas installé ou utilisé conformément aux instructions, peut causer un brouillage préjudiciable aux communications radio. Cependant, il est impossible de garantir qu'il n'y aura aucun brouillage dans une installation particulière.

Si cet appareil cause une interférence nuisible à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'appareil, vous êtes encouragé à remédier à la situation en prenant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur
- Brancher l'appareil dans une autre prise sur un circuit différent de celui du récepteur
- Consulter un revendeur ou un technicien radio/télévision chevronné pour obtenir de l'aide

Utilisation de la fonction de sélection du code de pays (appareils WLAN)



REMARQUE :

La sélection du code de pays est réservée au modèle non américain et n'est pas disponible pour tous les modèles américains. Conformément à la réglementation de la FCC, tous les produits Wi-Fi commercialisés aux États-Unis doivent être fixés sur des canaux fonctionnant aux États-Unis uniquement.

Information importante sur la sécurité

Formation sur l'exposition à l'énergie RF et information sur la sécurité du produit pour les appareils essentiels aux missions.



ATTENTION :

Cet appareil essentiel à la mission est réservé à un usage professionnel. Avant d'utiliser cet appareil essentiel à la mission, lisez le manuel « Formation sur l'exposition à l'énergie RF et information sur la sécurité du produit pour les appareils essentiels aux missions », qui contient des instructions importantes pour une utilisation sécuritaire et des informations sur la sensibilisation à l'énergie de radiofréquences, afin de vous conformer aux normes et aux règlements en vigueur. Cet équipement a été conçu et fabriqué de manière à ne pas dépasser les limites d'émission en matière d'exposition à l'énergie de radiofréquences (RF) définies par la Federal Communications Commission du gouvernement des États-Unis. Pour une utilisation lorsqu'il est porté sur soi, cet appareil a été testé et est conforme aux directives d'exposition aux RF de la FCC pour une utilisation avec un accessoire approuvé par Motorola Solutions, Inc. vendu avec cet appareil.

Pour obtenir plus d'informations sur le produit, les brochures, les manuels d'utilisation et les accessoires approuvés, consultez www.motorolasolutions.com.

Garantie limitée

PRODUITS DE COMMUNICATION MOTOROLA SOLUTIONS

I. PROTECTION ASSURÉE PAR LA PRÉSENTE GARANTIE ET DURÉE DE CELLE-CI :

MOTOROLA SOLUTIONS, INC. (« MOTOROLA ») garantit les produits de communication fabriqués par MOTOROLA SOLUTIONS répertoriés ci-dessous (« produit ») contre tout défaut de fabrication et défaillance matérielle dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien dans des conditions normales à compter de leur date d'achat et pour la période indiquée ci-dessous :

V200	Un (1) an
Accessoires de produits	Un (1) an

À sa discrétion, MOTOROLA SOLUTIONS réparera sans frais le produit (avec des pièces neuves ou remises à neuf), le remplacera (par un produit neuf ou remis à neuf) ou remboursera le prix d'achat du produit durant la période de garantie, à condition que le produit soit retourné au lieu d'achat conformément aux modalités de la présente garantie. Les pièces et les cartes remplacées sont garanties pour le reste de la période de garantie d'origine. Toute pièce de produit remplacée devient la propriété de MOTOROLA SOLUTIONS.

Cette garantie limitée expresse est accordée par MOTOROLA SOLUTIONS à l'acheteur utilisateur final d'origine seulement, et ne peut être ni transférée ni cédée à un tiers. La présente garantie constitue la garantie complète du produit fabriqué par MOTOROLA SOLUTIONS. MOTOROLA SOLUTIONS n'assume aucune obligation ni responsabilité pour un ajout ou une modification apportés à la présente garantie, à moins d'être en présence d'un document écrit signé par un cadre supérieur de MOTOROLA SOLUTIONS.

Sauf dans le cadre d'une entente distincte conclue entre MOTOROLA SOLUTIONS et l'acheteur utilisateur final d'origine, MOTOROLA SOLUTIONS ne garantit pas l'installation, l'entretien et la réparation du produit.

MOTOROLA SOLUTIONS se dégage de toute responsabilité à l'égard de tout équipement ou accessoire qui n'est pas fourni par MOTOROLA SOLUTIONS et qui est branché sur le produit ou utilisé conjointement avec celui-ci, ainsi qu'à l'égard du fonctionnement du produit utilisé conjointement avec tout équipement ou accessoire, et tous les équipements de cette nature sont expressément exclus de la présente garantie. Compte tenu du caractère unique de chaque système pouvant utiliser le produit, MOTOROLA SOLUTIONS se dégage de toute responsabilité à l'égard de la portée, de la couverture et du fonctionnement du système dans son ensemble.

MOTOROLA SOLUTIONS offre les contrats de service prolongé suivants en option.

SERVICE DE GESTION DE PÉRIPHÉRIQUES (DMS) – SOUTIEN TECHNIQUE

Le service de soutien technique des appareils de Motorola Solutions offre une consultation téléphonique pour les problèmes de logiciels et d'accessoires. Le soutien est offert par l'intermédiaire du centre des opérations de soutien centralisé de Motorola Solutions (« Centralized Managed Support Operations » ou CMSO) par une équipe de spécialistes du soutien technique. Motorola considère le service et le soutien à la clientèle de haute qualité comme la fonction fondamentale de l'organisation. En tant qu'entreprise, nous sommes très passionnés par l'offre d'un service à la clientèle complet, efficace et rapide. Les représentants de Motorola seront disponibles du lundi au vendredi, de 08 h à 17 h, dans tous les fuseaux horaires aux États-Unis, au 800-MSI-HELP, et ils enregistreront une demande technique dans le système de gestion de cas de Motorola Solutions au nom du partenaire de canal. Un dossier sera créé dans un délai de 1 jour ouvrable.

SERVICE DE GESTION DE PÉRIPHÉRIQUES (DMS) – ÉQUIPEMENT STANDARD

Offre une couverture étendue pour le matériel et l'usure normale, commençant APRÈS l'expiration de la couverture standard de la garantie commerciale de MOTOROLA SOLUTIONS. Les réparations effectuées dans le cadre de ce plan incluent les réparations de l'équipement couvert, tel que stipulé dans les conditions générales d'utilisation. Les réparations ne seront effectuées qu'au centre de réparation de MOTOROLA SOLUTIONS désigné. Services locaux non inclus. MOTOROLA SOLUTIONS paiera les frais d'expédition sortante établis pour les méthodes d'expédition normales de MOTOROLA SOLUTIONS.

II. CONDITIONS GÉNÉRALES :

La présente garantie précise l'entière responsabilité de MOTOROLA SOLUTIONS à l'égard du produit. À la discrétion de MOTOROLA SOLUTIONS, la réparation du produit, son remplacement ou le remboursement de son prix d'achat constituent le seul recours. CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, COMPRENANT, SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA PÉRIODE DÉFINIE PAR CETTE GARANTIE LIMITÉE. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, MOTOROLA SOLUTIONS NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES DONT LA VALEUR DÉPASSE LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT, NI À L'ÉGARD DES PERTES DE JOUISSANCE, DES PERTES DE TEMPS, DES DÉRANGEMENTS, DES PERTES COMMERCIALES, DES PERTES DE PROFIT OU D'ÉCONOMIES, NI RELATIVEMENT À TOUT AUTRE DOMMAGE ACCESSOIRE, SPÉCIAL OU INDIRECT RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER CE PRODUIT.

III. DROITS PRÉVUS PAR LES LOIS PROVINCIALES :

CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT AUCUNE EXCLUSION NI LIMITATION QUANT AUX INCIDENTS OU DOMMAGES CONSÉCUTIFS, NI AUCUNE LIMITATION SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER.

La présente garantie confère des droits juridiques précis et il est possible que vous jouissiez d'autres droits, selon votre province de résidence.

IV. COMMENT OBTENIR LE SERVICE PRÉVU PAR LA GARANTIE :

Pour que la réparation soit couverte par la garantie, vous devez fournir une preuve d'achat (portant la date d'achat et le numéro de série du produit). De plus, vous devez livrer ou expédier le produit, en payant d'avance les frais de transport et d'assurance, à un centre de service homologué. Les réparations sous garantie seront effectuées par MOTOROLA SOLUTIONS à l'un de ses centres de service homologués. Dans certains cas, il est plus facile d'obtenir les réparations couvertes par la garantie en s'adressant d'abord à l'entreprise qui vous a vendu le produit (c'est-à-dire, le distributeur ou votre fournisseur de services de télécommunication). Vous pouvez également appeler MOTOROLA SOLUTIONS au 1 800 927-2744 aux États-Unis et au Canada.

V. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR CETTE GARANTIE :

1. Les défauts et dommages résultant de l'utilisation du produit autrement que dans des conditions normales et habituelles.
2. Les défauts et dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un accident, de la négligence ou de l'exposition à des liquides.

3. Les défauts et dommages résultant de méthodes d'essai, de fonctionnement, d'entretien, d'installation, de modification ou de réglage non adéquates.
4. Les bris et dommages des antennes, sauf si cela est causé directement par un défaut de fabrication ou de main-d'œuvre.
5. Un produit ayant subi des modifications, des réparations ou un démontage non autorisés (y compris, sans s'y limiter, l'ajout au produit d'un équipement quelconque non fourni par Motorola Solutions) et qui ont un effet négatif sur le rendement du produit ou qui nuisent à l'inspection ou à l'essai normal sous garantie du produit par Motorola Solutions en cas de réclamation.
6. Tout produit dont le numéro de série a été supprimé ou rendu illisible.
7. Batteries rechargeables si :
 - une protection étanche du boîtier protégeant les cellules de la batterie a été rompue ou présente des signes d'altération;
 - le dommage ou la défektivité sont provoqués par la charge ou l'utilisation de la batterie dans un équipement ou avec un service autre que ceux qui sont indiqués pour le produit.
8. Frais de transport vers l'atelier de réparation.
9. Un produit qui, en raison d'une modification illicite ou non autorisée du logiciel ou du micrologiciel du produit, ne fonctionne pas conformément aux spécifications publiées par MOTOROLA SOLUTIONS ou figurant sur l'étiquette de conformité de la FCC en vigueur pour ce produit lorsque le produit a été distribué à l'origine par MOTOROLA SOLUTIONS.
10. Les égratignures et autres dommages superficiels ne nuisant pas au fonctionnement du produit.
11. L'usure et le vieillissement normaux et habituels.

VI. DISPOSITIONS RELATIVES AUX BREVETS ET AUX LOGICIELS :

MOTOROLA SOLUTIONS défendra à ses frais toute poursuite menée en justice contre l'acheteur dans la mesure où la poursuite revendique que le produit ou certaines de ses pièces enfreignent un brevet des États-Unis et MOTOROLA SOLUTIONS paiera les frais et dommages-intérêts finalement accordés au détriment de l'acheteur dans toute poursuite judiciaire attribuable à une quelconque revendication de cette nature, une telle défense et un tel paiement étant soumis aux conditions suivantes :

1. MOTOROLA SOLUTIONS doit être rapidement notifiée, par écrit, d'une telle réclamation, par l'acheteur;
2. MOTOROLA SOLUTIONS maîtrisera entièrement la défense de l'action juridique et toutes les négociations d'accord ou de compromis;
3. si le produit ou les pièces doivent ou, de l'avis de MOTOROLA SOLUTIONS, pourraient faire l'objet d'une poursuite pour contrefaçon d'un brevet américain ou canadien, l'acheteur accordera le droit à MOTOROLA SOLUTIONS, à la discrétion et aux frais de cette dernière, soit de procurer à l'acheteur le droit de continuer d'utiliser le produit ou les pièces, soit de remplacer ou de modifier ces derniers de manière à ce qu'ils n'enfreignent plus le brevet, soit d'accorder à l'acheteur un crédit équivalent à la valeur dépréciée du produit ou des pièces et d'accepter de reprendre ceux-ci. La dépréciation représentera un montant égal pour chaque année de durée de vie utile du produit ou des pièces, comme le détermine MOTOROLA SOLUTIONS.

MOTOROLA SOLUTIONS se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute poursuite pour contrefaçon de brevet fondée sur une adaptation du produit ou des pièces mentionnées dans la présente à un logiciel, un appareil ou un équipement non fourni par MOTOROLA SOLUTIONS. MOTOROLA SOLUTIONS se dégage également de toute responsabilité à l'égard de tout équipement ou logiciel qui n'est pas fourni par MOTOROLA SOLUTIONS et qui est rattaché au produit ou utilisé conjointement avec ce dernier. Ce qui

précède énonce l'entière responsabilité de MOTOROLA SOLUTIONS pour la contrefaçon de brevets relative au produit ou à toute pièce de ce dernier.

Les lois au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays protègent au nom de MOTOROLA SOLUTIONS certains droits exclusifs visant les logiciels, comme celui de reproduire des copies et de distribuer des copies de ces logiciels MOTOROLA SOLUTIONS. Les logiciels MOTOROLA SOLUTIONS ne peuvent être utilisés qu'avec les produits à l'intérieur desquels ils étaient installés à l'origine. Il est interdit de remplacer, de copier, de distribuer, de modifier d'aucune façon et d'utiliser le logiciel à l'intérieur du produit en vue de fabriquer un quelconque produit dérivé. Aucune autre utilisation d'un quelconque logiciel MOTOROLA SOLUTIONS n'est permise, y compris, sans s'y limiter, l'altération, la modification, la reproduction, la distribution ou l'ingénierie à rebours, ou l'exercice de droits relativement à un quelconque logiciel MOTOROLA SOLUTIONS. Aucune licence n'est accordée pour inférence, estoppel ou autre en vertu des droits de brevets ou des droits d'auteur de MOTOROLA SOLUTIONS ou de tiers.

VII. DROIT APPLICABLE :

Cette garantie est régie par les lois de l'État de l'Illinois, É.-U.

VIII. Pour l'Australie seulement

Cette disposition s'applique aux produits et services fournis par Motorola Solutions aux consommateurs au sens de l'Australian Consumer Law. Cette garantie est fournie par Motorola Solutions Australia Pty Limited (ABN16 004 742 312) of Tally Ho Business Park, 10 Wesley Court, Burwood East, Victoria. Nos produits comprennent des garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de l'Australian Consumer Law. En cas de défaillance majeure du service, vous avez le droit :

- d'annuler votre contrat de service avec nous; et
- d'obtenir un remboursement de la partie inutilisée ou un dédommagement pour sa valeur réduite.

Vous avez le droit de choisir un remplacement ou un remboursement en cas de défaillance majeure des biens. Si le montant total de la défaillance des biens ou des services ne correspond pas à celui d'une défaillance majeure, vous avez le droit de faire corriger cette défaillance dans un délai raisonnable. Si ce n'est pas fait, vous avez droit à un remboursement pour les biens, à la résiliation du contrat pour le service et au remboursement de toute partie inutilisée. Vous avez également le droit d'être indemnisé pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible résultant d'une défaillance des biens ou des services. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Motorola Solutions Australia au 1 800 457-439. Vous pouvez également visiter notre site Web : pour connaître les modalités de la garantie en vigueur, accédez à https://www.motorolasolutions.com/fr_ca/support.html.

Historique du document

Version	Description	Date
MN011126A01-AA	Version originale du <i>Guide d'utilisation de la caméra corporelle V200</i> .	Mars 2025

Table des matières

Propriété intellectuelle et avis réglementaires.....	2
Communiquer avec nous.....	4
Déclarations juridiques et de conformité.....	5
Avis aux utilisateurs (FCC et ISDE).....	5
Déclaration de conformité du fournisseur.....	5
Appareil numérique de classe B.....	5
Utilisation de la fonction de sélection du code de pays (appareils WLAN).....	6
Information importante sur la sécurité.....	6
Garantie limitée.....	7
PRODUITS DE COMMUNICATION MOTOROLA SOLUTIONS.....	7
I. PROTECTION ASSURÉE PAR LA PRÉSENTE GARANTIE ET DURÉE DE CELLE-CI :.....	7
II. CONDITIONS GÉNÉRALES :.....	8
III. DROITS PRÉVUS PAR LES LOIS PROVINCIALES :.....	8
IV. COMMENT OBTENIR LE SERVICE PRÉVU PAR LA GARANTIE :.....	8
V. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR CETTE GARANTIE :.....	8
VI. DISPOSITIONS RELATIVES AUX BREVETS ET AUX LOGICIELS :.....	9
VII. DROIT APPLICABLE :.....	10
VIII. Pour l'Australie seulement.....	10
Historique du document.....	11
Liste des figures.....	14
Liste des tableaux.....	15
Liste des procédures.....	16
Chapitre 1 : À lire en premier.....	17
1.1 Notations utilisées dans ce guide.....	17
Chapitre 2 : Présentation de la caméra corporelle V200.....	18
2.1 Présentation de l'écran ACL.....	20
2.2 Présentation des voyants DEL et du rétroéclairage.....	21
Chapitre 3 : Préparation de votre V200.....	23
3.1 Connexion à la station d'accueil et mise en charge.....	23
3.2 Activation du mode d'économie d'énergie après la recharge.....	24
Chapitre 4 : Options de fixation.....	26
4.1 Fixation de la V200 avec une pince pivotante à profil bas.....	26
4.2 Fixation de la V200 à l'aide d'un cordon.....	27
Chapitre 5 : Assignation de la V200.....	28
Chapitre 6 : Utilisation de la caméra vidéo.....	29

6.1 Enregistrement.....	29
Commencer l'enregistrement.....	29
Arrêter l'enregistrement.....	30
6.2 Diffusion en direct.....	30
Chapitre 7 : Maintenance.....	31
7.1 Nettoyage du port USB-C.....	31
7.2 Conseils de maintenance et d'entretien.....	31

Liste des figures

Figure 1 : Face avant de la V200.....	18
Figure 2 : Face inférieure de la V200.....	18
Figure 3 : Face supérieure de la V200.....	19
Figure 4 : Face latérale gauche de la V200.....	19
Figure 5 : Face latérale droite de la V200.....	20
Figure 6 : La V200 dans une station d'accueil Smart Dock.....	24
Figure 7 : Pince pivotante.....	26
Figure 8 : Cordon.....	27
Figure 9 : Présentation de votre carte RFID au lecteur de carte.....	28
Figure 10 : Bouton d'enregistrement.....	29

Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation de l'écran ACL.....	20
Tableau 2 : Voyants DEL et rétroéclairage durant l'utilisation.....	21
Tableau 3 : Voyants DEL et rétroéclairage sur la station d'accueil Smart Dock.....	22

Liste des procédures

Connexion à la station d'accueil et mise en charge	23
Activation du mode d'économie d'énergie après la recharge	24
Fixation de la V200 avec une pince pivotante à profil bas	26
Fixation de la V200 à l'aide d'un cordon	27
Enregistrement	29
Commencer l'enregistrement	29
Arrêter l'enregistrement	30
Nettoyage du port USB-C	31

Chapitre 1

À lire en premier

Ce guide d'utilisation couvre les fonctions de base et d'autres fonctionnalités de votre appareil.

1.1

Notations utilisées dans ce guide

Ce guide d'utilisation est conçu pour vous donner une meilleure compréhension visuelle. Les icônes suivantes sont employées dans l'ensemble de ce guide d'utilisation.



ATTENTION :

Le mot indicateur ATTENTION avec l'icône de sécurité associée comprend de l'information qui, si elle est ignorée, peut entraîner des blessures mineures ou modérées, ou de graves dommages au produit.



IMPORTANT :

Les énoncés avec le mot indicateur IMPORTANT contiennent de l'information cruciale sur le sujet abordé, mais il ne s'agit pas d'énoncés de MISE EN GARDE. Aucun niveau d'avertissement n'est associé au mot indicateur IMPORTANT.



REMARQUE :

Le mot indicateur REMARQUE contient des renseignements plus importants que le texte avoisinant, comme des exceptions ou des conditions préalables. Il peut également renvoyer le lecteur à des renseignements supplémentaires qui se trouvent ailleurs, lui rappeler comment effectuer une action (lorsqu'elle ne fait pas partie de la procédure actuelle, par exemple) ou lui indiquer où se trouve quelque chose à l'écran. Aucun niveau d'avertissement n'est associé à une remarque.



RENSEIGNEMENT :

Le mot indicateur CONSEIL informe le lecteur sur une manière différente d'accomplir la même tâche. Parfois, les conseils peuvent inclure des façons plus rapides d'atteindre le même objectif.

Les annotations spéciales suivantes mettent en évidence certains renseignements :

Exemple	Description
Touche Menu	Les mots en gras indiquent le nom d'une touche, d'un bouton ou d'un élément de menu.

Chapitre 2

Présentation de la caméra corporelle V200

Familiarisez-vous avec les boutons et les fonctions de la caméra corporelle.

Figure 1 : Face avant de la V200



Légende	Description
1	DEL RVB
2	Haut-parleur
3	Objectif de la caméra
4	Microphone
5	Bouton avant/enregistrement (programmable)

Figure 2 : Face inférieure de la V200



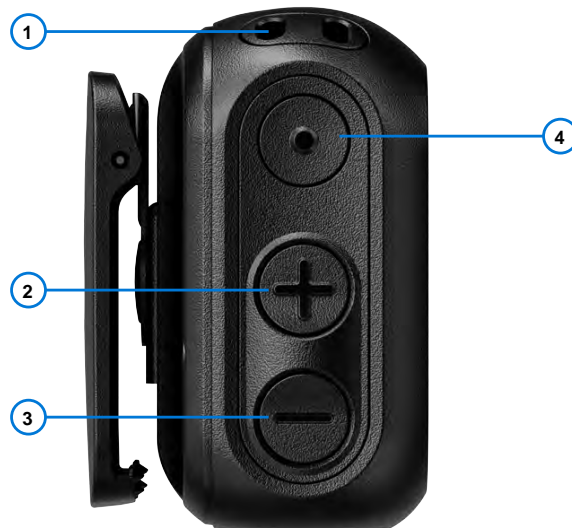
Légende	Description
1	Port de charge USB-C/Connecteur de station d'accueil

Figure 3 : Face supérieure de la V200



Légende	Description
1, 5	Oeillet pour sangle
2	Touche Retour/Accueil
3	Écran ACL avec rétroéclairage RVB
4	Bouton Sélectionner/Menu

Figure 4 : Face latérale gauche de la V200



Légende	Description
1	Oeillet pour sangle
2	Bouton d'augmentation du volume
3	Bouton de réduction du volume
4	Bouton P1 (programmable)

Figure 5 : Face latérale droite de la V200






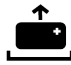




Légende	Description
1	Oeillet pour sangle

2.1 Présentation de l'écran ACL

Tableau 1 : Présentation de l'écran ACL

Icône	Description
	Batterie entièrement chargée (hors station d'accueil)
	Batterie en charge ou entièrement chargée (sur station d'accueil)
	Batterie vide ou très faible
	État de la connexion Wi-Fi
	Pendant l'enregistrement/le transfert : État de la connexion Wi-Fi
	Pendant l'enregistrement/le transfert : État de la batterie
	Enregistrement

Icône	Description
	Opérateur à distance/Centre de réception des alarmes/Sécurité dorsale
	Opérateur à distance/Centre de réception des alarmes/Sécurité dorsale – Connexion en cours
	Opérateur à distance/Centre de réception des alarmes/Sécurité dorsale – Connexion établie
	Téléversement en cours
	Téléversement terminé
	Appareil assigné prêt à l'emploi
	Erreur : Appareil employé sans avoir été assigné
	Logo Motorola

2.2

Présentation des voyants DEL et du rétroéclairage

Tableau 2 : Voyants DEL et rétroéclairage durant l'utilisation














DEL avant	Rétroéclairage	Affichage	Description
Éteint	Blanc ou éteint		Écran d'accueil de l'appareil Utilisé en mode actif seulement.
Rouge fixe 	Blanc ou éteint		Enregistrement (local) La ligne supérieure de l'écran indique l'état de l'enregistrement, et la ligne inférieure 0,5 indique l'état de la connexion Wi-Fi et celui de la batterie.
Rouge fixe 	Ambre pour la durée de l'état		Transfert (enregistrement local et diffusion en direct à la sécurité ou à l'opérateur à distance) La ligne supérieure de l'écran indique l'état de l'enregistrement et l'état de la connexion avec l'opérateur à distance, et la ligne inférieure 0,5 indique l'état de la connexion Wi-Fi et celui de la batterie.

Tableau 3 : Voyants DEL et rétroéclairage sur la station d'accueil Smart Dock

DEL avant	Rétroéclairage	Affichage	Description
Éteint (0 à 89 %) ou vert clignotant (90 à 99 %) 	Blanc ou éteint		Batterie en charge : 0 à 99 % Déchargement des séquences vidéo
Vert fixe 	Blanc ou éteint		Batterie entièrement chargée : 100% Séquences vidéo entièrement déchargées
Vert fixe 	Vert jusqu'au retrait de la station d'accueil		Variations de vérification : <ul style="list-style-type: none"> ● Problème permanent Cas 1 : Le déchargement est terminé et l'appareil est attribué. Cas 2 : Le déchargement est en cours et l'appareil est attribué. L'affichage est le même que pour la charge de la batterie. L'utilisateur peut retirer l'appareil de la station d'accueil à tout moment. ● Affectation permanente Un appareil est attribué à un utilisateur via VMEX. Le rétroéclairage clignote à 1 s allumé et à 1 s éteint. ● Problème unique L'utilisateur appuie sur RFID pour voir quel appareil prendre.
Rouge clignotant rapidement 	Rouge		Appareil non attribué hors station d'accueil L'appareil doit être placé sur la station d'accueil.

Chapitre 3

Préparation de votre V200

Avant d'utiliser votre V200, votre appareil doit être chargé et vous être attribué. Pour en savoir plus, voir [Assignation de la V200 à la page 28](#).

Une licence VideoManager valide est nécessaire pour que vous puissiez attribuer des caméras corporelles et accéder aux enregistrements vidéo. Pour plus d'informations, consultez le *guide d'administration de VideoManager*.

3.1

Connexion à la station d'accueil et mise en charge

Préalables :




IMPORTANT :

Pour assurer la meilleure performance de charge et la meilleure connectivité à VideoManager, lisez attentivement les instructions suivantes :

- Motorola Solutions recommande l'utilisation d'une station d'accueil Smart Dock V200.
- Vous devez d'abord configurer l'appareil, puis charger complètement la batterie avant la première utilisation.
- Pour assurer un fonctionnement optimal de la batterie, vous devez charger la caméra à une température ambiante comprise entre 0 °C et 25 °C (32 °F et 77 °F). Si la température est trop élevée ou trop basse, la charge de la batterie peut être interrompue pour sa protection.
- Vous devez utiliser uniquement des batteries approuvées par Motorola Solutions. Remplacer la batterie par un type de batterie incorrect peut provoquer une explosion.
- La caméra corporelle V200 peut aussi être chargée avec un câble USB-C standard et un chargeur 5VDC. Pour une charge optimale, il est recommandé que le chargeur ait une puissance minimale de 10 W.
- Vous ne devez charger la caméra corporelle V200 qu'avec un adaptateur certifié USB-IF. Votre appareil peut être endommagé si un chargeur incompatible est utilisé.
- Si la caméra est éteinte, elle s'allume automatiquement une fois placée sur la station d'accueil et suffisamment chargée.

Procédure :

Effectuez l'une des actions suivantes :

Option	Actions
Charger la caméra corporelle avec une station d'accueil Smart Dock V200	<p>a. Assurez-vous que la caméra est orientée vers l'avant de la station Smart Dock.</p> <p>b. Insérez complètement la caméra dans la fente.</p> <p>Figure 6 : La V200 dans une station d'accueil Smart Dock</p> 
Charger la caméra corporelle à l'aide du câble USB-C et du chargeur 5VDC.	<p>a. Connectez la caméra corporelle à un chargeur USB en branchant un câble USB-C dans le port USB-C situé au bas de la caméra.</p> <p>b. Branchez le côté USB-A du câble sur un chargeur USB 5VDC compatible.</p>

3.2


Activation du mode d'économie d'énergie après la recharge



REMARQUE :

Cette fonction est désactivée par défaut.

Procédure :

1. Naviguez jusqu'à l'onglet **Administrateur**.
2. Sélectionnez le volet  **Appareils**.
3. Cliquez sur la section  **Paramètres de l'appareil**.

4. Dans la section **Propriétés d'appareil**, réglez **Mode de consommation d'énergie réduite** à **Activé**.

Lorsque la fonction est activée, la caméra s'éteint après 10 minutes lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies simultanément :

- La caméra est connectée à un chargeur.
- La charge est terminée.
- L'enregistrement ou le préenregistrement est arrêté.
- Si la caméra est connectée à VMEX, la caméra est en état de veille, c'est-à-dire que les opérations de téléversement, de mise à niveau et de mise à jour de configuration sont terminées.

Chapitre 4

Options de fixation

La caméra corporelle V200 est dotée d'un support à l'arrière pour permettre de la fixer à un uniforme. La caméra dispose d'une vaste gamme d'accessoires de fixation pour convenir à votre uniforme ou à votre système de fixation préféré. La V200 comprend également des œillets qui vous permettent de lui attacher une sangle.

La V200 est offerte avec diverses options de fixation et une gamme d'accessoires compatibles qui dépendent du type de fixation choisi :

- Pince pivotante à profil bas
- Cordon

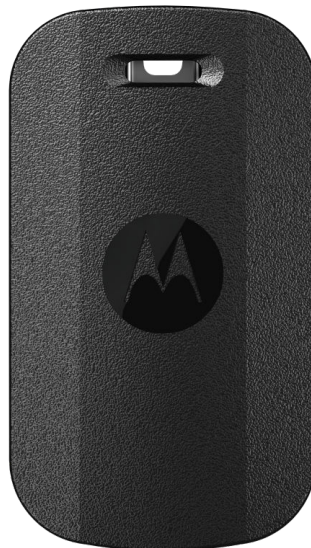
La V200 se fixe à un point d'attache approprié sur le torse de l'opérateur. L'opérateur peut interagir avec la caméra par des gestes sur les boutons sans avoir à retirer la caméra de sa position de fixation.

4.1

Fixation de la V200 avec une pince pivotante à profil bas

La pince pivotante à profil bas de la V200 est conçue comme un support universel pour vêtements et ne nécessite aucun point de fixation particulier pour les uniformes.

Figure 7 : Pince pivotante



Procédure :

1. Appuyez sur les parties supérieures de la pince pour ouvrir ses mâchoires.

2. Trouvez une partie de vêtement appropriée à laquelle attacher la pince et insérez le vêtement dans la pince.
3. Relâchez la pince pour qu'elle s'accroche au vêtement.

4.2

Fixation de la V200 à l'aide d'un cordon

Les œillets de la V200 sont conçus pour permettre de suspendre l'appareil à une sangle. Le cordon est réglable et doit être utilisé avec d'autres supports pour l'empêcher de tourner.

Figure 8 : Cordon



Procédure :

1. Attachez le cordon aux œillets de la V200.
2. Placez le cordon autour de votre cou et assurez-vous que l'avant de la caméra corporelle V200 soit orienté vers l'avant.

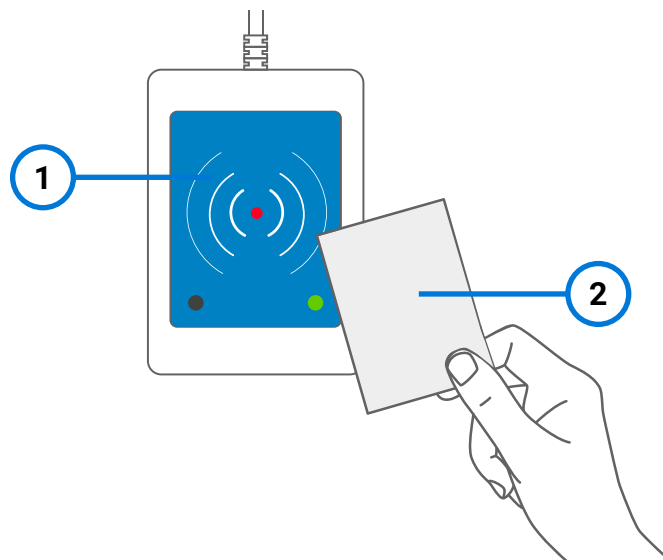
Chapitre 5

Assignment de la V200

Lors de la configuration de la caméra, votre administrateur système peut demander aux utilisateurs de la caméra d'utiliser un système RFID pour l'assignment de la caméra. Pour plus d'informations sur la configuration de l'assignment par lecteur RFID et sur les autres façons d'assigner des caméras, consultez le *Guide d'administration de VideoManager*.

Après avoir présenté votre carte RFID au lecteur de carte, la V200 placée sur sa station d'accueil et assignée s'identifie avec des DEL et un rétroéclairage vert clignotant.

Figure 9 : Présentation de votre carte RFID au lecteur de carte



Légende	Description
1	Lecteur RFID
2	Carte RFID

Chapitre 6

Utilisation de la caméra vidéo



REMARQUE :

Les fonctions des boutons de la caméra sont configurables dans VideoManager. Elles peuvent varier selon la configuration de votre caméra. Consultez votre administrateur pour obtenir des conseils sur la configuration des boutons.

Pour plus d'informations, reportez-vous à « Profil d'appareil V200 » dans le *guide d'administration de VideoManager*.

6.1

Enregistrement

Figure 10 : Bouton d'enregistrement



REMARQUE :

Il s'agit de la configuration par défaut. Les fonctions des boutons sont programmables.

Commencer l'enregistrement

Procédure :

Appuyez une fois sur le bouton avant.

Le début de l'enregistrement est indiqué par un bip court. Par défaut, les voyants avant et supérieur s'allument en rouge fixe.

La couleur des LED peut être personnalisée dans VideoManager. Pour plus d'informations, reportez-vous à « Profil d'appareil V200 » dans le *guide d'administration de VideoManager*.

Arrêter l'enregistrement

Procédure :

Appuyez sur le bouton avant et maintenez-le enfoncé.

L'**arrêt de l'enregistrement initié** est signalé par l'extinction des voyants DEL avant et supérieur et par un bip aigu plus long.

6.2

Diffusion en direct




REMARQUE :

La diffusion en direct n'est disponible que si votre administrateur VideoManager a activé cette fonction. Pour plus d'informations, reportez-vous à « Configuration de la diffusion en continu » dans le *guide d'administration de VideoManager*.

La V200 peut diffuser du contenu vidéo et audio en direct sur VideoManager. La V200 se connecte automatiquement à VideoManager, tant qu'une couverture réseau est disponible.

Lorsque la V200 est connectée à VidéoManager :

- La diffusion en direct est disponible au démarrage de l'enregistrement sur la V200. L'enregistrement peut être activé par l'opérateur de la caméra en manipulant le bouton de démarrage de l'enregistrement ou à distance par l'opérateur de VideoManager.
- La V200 démarre la diffusion en direct lorsque l'opérateur de VideoManager choisit de visionner le flux.

L'icône  s'affiche sur l'écran ACL de la V200 lorsqu'un flux en direct est visionné.

Chapitre 7

Maintenance

7.1

Nettoyage du port USB-C



IMPORTANT :

L'utilisation d'air comprimé n'est pas recommandée pendant le processus de nettoyage.

Procédure :

1. Nettoyez la surface externe du port USB-C avec un chiffon propre.
2. Vérifiez la présence de corps étrangers dans le port USB-C.



RENSEIGNEMENT :

Vous pouvez utiliser une loupe.

3. Retirez délicatement toute particule, poussière ou saleté du port USB-C à l'aide d'une fine brosse de nettoyage.
4. Tapotez doucement l'appareil sur une surface plane pour éliminer toute particule ou poussière du port USB-C.
5. Vérifiez de nouveau le port USB-C pour vous assurer que les corps étrangers sont retirés.
6. En appliquant de l'alcool isopropylique sur la brosse, nettoyez le port USB-C et les broches de contact.
Enlevez la poussière et les débris de la brosse de nettoyage avec un chiffon propre et continuez à nettoyer le port USB-C jusqu'à ce que tous les corps étrangers soient retirés.
Pour une performance optimale, vous pouvez appliquer la solution DeoxIT sur les broches de contact USB-C, une fois par côté.
7. Laissez l'appareil sécher pendant 60 minutes avant de brancher le connecteur USB-C.

7.2

Conseils de maintenance et d'entretien

Prenez toujours quelques minutes pour vous assurer que votre caméra fonctionne correctement avant de commencer toute mission. L'exécution des tâches de base suivantes garantit le bon fonctionnement de votre équipement dans la plupart des conditions.

TOUJOURS	NE JAMAIS
Nettoyer la surface de la caméra avec un chiffon doux et humide. Si nécessaire, vous pouvez humidifier le chiffon avec de l'alcool isopropylique.	Utiliser de nettoyeurs agressifs, d'eau de Javel ou de solvants.
Nettoyer l'objectif de la caméra à l'aide d'une brosse soufflante, puis l'essuyer avec un chiffon doux si nécessaire.	Immerger la caméra dans de l'eau ou des solutions de nettoyage.
S'assurer que les ouvertures du microphone de la caméra sont propres et exemptes de tout débris.	Utiliser des nettoyeurs pour vitres à base d'ammoniaque ou de type similaire sur l'objectif de la caméra.

TOUJOURS	NE JAMAIS
	Placer l'objectif sous l'eau courante ou appliquer des jets d'eau sur l'objectif de la caméra.
	Utiliser de l'air comprimé pour nettoyer la caméra. L'air comprimé peut endommager les microphones de la caméra.
	Appliquer de l'alcool directement sur la caméra.